

Informations concernant l'examen

Chère candidate, cher candidat,

Veillez considérer les informations importantes suivantes :

1. Mesures COVID 19 : Sur la base des décisions prises par le Conseil fédéral le 16.2.2022, toutes les mesures de précaution pour contenir la pandémie sont levées. Les examens (écrits et oraux) pour les intermédiaires d'assurance se dérouleront comme d'habitude et notamment sans masque de protection. Ceux qui souhaitent porter un masque de protection peuvent bien sûr le faire.
2. Nous vous attendons à **l'heure exacte** aux examens ; les temps d'examen seront respectés strictement. 10 minutes après le commencement des examens, aucun(e) candidat(e) ne sera plus accepté(e). En cas d'arrivée tardive, il n'existe **pas de droit à une prolongation** de la durée de l'examen et aucun **report de l'examen à un moment ultérieur**.
3. Thèmes de l'examen
 - Connaissances générales de l'assurance
 - Assurances de personnes et assurances sociales
 - Assurance de choses et assurance responsabilité civile de même que d'autres assurances du patrimoine
 - Connaissances juridiques
4. L'examen écrit se compose d'une épreuve informatisée en ligne basée sur le TED. L'examen électronique dure 120 minutes. En cas de dérangements d'informatique il est prévu d'utiliser une version de l'examen sur papier.

ATTENTION : L'examen écrit se déroulera sur notre nouvelle plateforme d'apprentissage (<https://bildung.vbv.ch>). Nous vous prions de bien vouloir vous souvenir de vos données de connexion (adresse e-mail et mot de passe). Vous avez déjà reçu vos données de connexion dans un mail séparé concernant la réservation de la série zéro.

Le **moyen auxiliaire** autorisé pour l'examen électronique est une machine à calculer portable avec fonctions de base (non programmable). D'autres moyens auxiliaires sont interdits. Les moyens auxiliaires ne peuvent être employés que par **une** personne.

5. Déroulement de **l'examen oral**

L'examen oral, pratique professionnelle dure 60 minutes, dont 30 minutes servent à la préparation.

Les candidat(e)s des examens oraux se trouvent pour la préparation dans la salle de préparation correspondante. Ils reçoivent leur cas et peuvent se préparer à l'examen. Vous êtes conduit de la salle de préparation à la salle d'examen.

Les moyens auxiliaires permis pour la préparation à l'examen oral sont les mêmes moyens auxiliaires que ceux utilisés dans la pratique dans une situation concrète chez un client (openbook, y c. ordinateur portable). Les candidat(e)s sont responsables pour le fonctionnement de leurs appareils techniques. Des sources de courant ne sont pas disponibles. En cas de dérangement, il n'existe aucun droit à un appareil de remplacement - à moins qu'on en dispose en propre - ni un droit à une prolongation de la durée d'examen ni encore à la fixation d'un examen à un moment ultérieur.

6. Les moyens auxiliaires non autorisés seront saisis par les personnes chargées de la surveillance. Celui qui se sert de moyens auxiliaires non autorisés sera exclu de l'examen.

Tout dispositif permettant une communication avec l'extérieur (infrarouge, bluetooth, Internet, Whatsapp, SMS, mobile, etc.) ne peut être raccordé pendant l'examen. **Désormais, les téléphones portables et les montres intelligentes sont également interdits. Nous vous recommandons d'emporter une calculatrice pour vos calculs.**

7. Nous vous prions d'apporter une **pièce de légitimation personnelle avec photo** (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.), aux examens les experts contrôleront ce document.

8. Vous trouverez toutes les indications intéressantes et utiles concernant l'examen (p.ex. la modalité de l'examen, l'octroi de notes) dans le **règlement d'examen** et dans les **dispositions d'exécution** (voir www.vbv.ch / Qualifications / Intermédiaires d'assurance AFA/ Documents pertinents pour l'examen).

9. Les candidats seront renseignés s'ils ont ou non réussi l'examen (les examens) après la séance de la commission d'examen. **Les résultats de l'examen seront disponibles sur votre profil sous <https://portfolio.vbv.ch/login> le 5 juillet 2024.**

10. Organisation et frais d'hébergements sont à la charge des candidats.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès!

Avec nos meilleures salutations

Votre Team AFA